



Avril 2022

SPÉCIAL PROMOTIONS 2022

Pour rappel :

Suite à l'application des lignes directrices de gestion issues de la loi du 6 août 2019, le rôle des commissions administratives paritaires (CAP) a été modifié, elle supprime leurs compétences en matière de mutation et de mobilité et en matière d'avancement et de promotion.

En matière de promotion et de valorisation des parcours des agents, les LDG ont pour objectif de préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Elles visent également à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps et grades concernés.

Les LDG doivent être rendues accessibles aux agents par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen.

Elles sont opposables à l'administration, notamment en cas de recours devant le juge administratif.

Les CAP n'étant plus compétentes en matière de promotions, l'intersyndicale a, malgré tout, obtenu qu'une réunion soit programmée le 31 mars 2022 afin de pouvoir émettre nos observations sur les listes des agents retenus.

La déclaration que nous avons faite l'an dernier est toujours d'actualité pour ces promotions 2022 :

*« Comme les années précédentes, la **CFDT** constate qu'il y a des grades où aucun poste n'est ouvert ou, lorsqu'ils sont ouverts, ne sont pas tous pourvus et cette année nous en sommes loin.*

Ce constat se pose pour l'ensemble des catégories.

Pour la catégorie A et B, un certain nombre d'agents ne peuvent être proposés car leurs postes ne sont pas calibrés. Ou, lorsqu'ils le sont, même après réussite d'un examen et des entretiens professionnels de qualité les services ne les proposent pas.

Tout ceci souvent sans aucunes explications aux agents !

Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-interco-ems.eu

SPÉCIAL PROMOTIONS (suite)

Cette condition de calibrage n'est pas comprise par tous, l'agent pense remplir les conditions lui permettant d'être promu et découvre qu'en fait ce n'est pas le cas car son poste n'est pas calibré.

Cette année, comme l'an passé, malgré une ouverture de poste de près de 100%, nous nous étonnons que les propositions ne soient pas à la hauteur attendue. Il reste près d'1/3 des postes non pourvus.

Pour la CFDT, grâce à la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) plus de possibilités de promotions sont offertes aux agents de catégorie C, mais si les services ne les proposent pas cela ne sert à rien et là ce n'est pas une question de calibrage de poste !!

La CFDT cherche toujours à comprendre d'où vient ce delta entre les postes ouverts et les propositions. »

Malgré une volonté affichée de plus de transparence, les résultats concernant les agents promus restent toujours aussi opaques et incompréhensibles.

Information

- Nous vous proposons d'envoyer le « LIEN » en version électronique.
- Le coût financier pourrait être réduit et les arbres de nos forêts préservés.
- Il suffit de nous donner votre accord en nous communiquant votre adresse Email.
- Merci pour la planète et merci à vous tous qui y participerez.

Durant cette échange, la **CFDT** a demandé que tel que l'indique ladite loi les conditions de promotions soient connues de toutes et de tous et que chaque agent puisse lors de son entretien professionnel aborder la question de son évolution de carrière.

Nous avons également insisté sur le fait qu'en cas de non proposition de l'agent, alors que des postes sont ouverts, il soit informé des raisons qui ont amené son service à faire ce choix.

Ne pouvant plus intervenir en amont des décisions, la **CFDT** continuera à jouer son rôle de vérification du respect des règles et de l'équité des décisions de promotion d'une part, et de valorisation des parcours d'autre part.



**Syndicat CFDT – Interco
de l'Eurémétropole de STRASBOURG**

Locaux : 21, rue de Berne - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX

